



SELLA COMMUNICATION

BON DE COMMANDE HANDBALL ET RUGBY 2012



ÉVÉNEMENTS	PRESTATION	LE PACKAGE HT	NB PERS	TOTAL HT
HANDBALL LES EXPERTS	EN ROUTE POUR LES JO 2012 !			
CHAMPIONNAT D'EUROPE EN SERBIE DU 15 AU 29 JANVIER 2012 	SÉJOUR VIP EN ROUTE VERS LA FINALE HOTEL 5***** DU VEND 27 AU LUN 30 JANVIER 2012	4j / 3 nuits DOUBLE / TWIN	2 000 €	
		SUPPLÉMENT SINGLE	300 €	
RUGBY XV DE FRANCE	6 NATIONS 2012			
SAMEDI 4 FÉVRIER 2012 - 15H30 STADE DE FRANCE / ST-DENIS 	FRANCE - ITALIE ESPACE SELLA PAVILLON D'ARMENONVILLE	billetterie CAT. 1	590 €	
		billetterie CAT. 4	490 €	
SAMEDI 11 FÉVRIER 2012 - 21H00 STADE DE FRANCE / ST-DENIS 	FRANCE - IRLANDE ESPACE SELLA PAVILLON D'ARMENONVILLE CARRÉ DES FEUILLANTS en privé (70 pers. min)	nous consulter	720 €	
ÉCOSSE - FRANCE DIMANCHE 26 FÉVRIER 2012 - 15H GMT Murrayfield Stadium, Edimbourg	SÉJOUR VIP EN CENTRE VILLE THE RADISSON BLU HOTEL 4* DU VEND 24 AU DIM 26 FÉVRIER 2012	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN	2 350 €	
		SUPPLÉMENT SINGLE	300 €	
	SÉJOUR VIP EN CENTRE VILLE THE BALMORAL HOTEL 5* DU VEND 24 AU DIM 26 FÉVRIER 2012	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN	2 450 €	COMPLET
		SUPPLÉMENT SINGLE	400 €	COMPLET
	OPTION GOLF	175 €		
DIMANCHE 11 MARS 2012 - 16H00 STADE DE FRANCE / ST-DENIS 	FRANCE - ANGLETERRE ESPACE SELLA PAVILLON D'ARMENONVILLE CARRÉ DES FEUILLANTS	nous consulter	720 €	
			790 €	
GALLES - FRANCE SAMEDI 17 MARS 2012 - 14H45 Millennium Stadium, Cardiff	SÉJOUR EN CENTRE VILLE HOTEL 4**** ou 5***** DU VEND 16 AU DIM 18 MARS 2012	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN	2 390 €	nous consulter
		SUPPLÉMENT SINGLE	400 €	COMPLET
		OPTION RUGBY À L'ANCIENNE ou GOLF ou SPA		150 €
AMLIN CHALLENGE CUP / H CUP	COUPE D'EUROPE DE RUGBY 2011 / 2012			
FINALES AMLIN CHALLENGE CUP / H CUP 2012 VEN 18 (20H) ET SAM 19 MAI 2012 (17H) Twickenham Stoop et Stadium, Londres	SÉJOUR EN CENTRE VILLE HOTEL 4**** ou 5***** DU VEND 18 AU DIM 20 MAI 2012	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN	nous consulter	
		SUPPLÉMENT SINGLE	nous consulter	
RUGBY CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY 2011 / 2012			
SAMEDI 2 JUIN 2012 - 20h45 DIMANCHE 3 JUIN 2012 - 16h30 STADIUM DE TOULOUSE	PREMIERE 1/2 FINALE SAMEDI 2 JUIN 2012 DEUXIEME 1/2 FINALE DIMANCHE 3 JUIN 2012	PACK VIP	nous consulter	
			nous consulter	
SAMEDI 9 JUIN 2012 - 20H45 STADE DE FRANCE / ST-DENIS	FINALE RUGBY 2012 ESPACE SELLA PAVILLON D'ARMENONVILLE	billetterie CAT. 1	540 €	
		billetterie CAT. 4	440 €	
RUGBY HEMISPHERE SUD	SUPER RUGBY OU RUGBY CHAMPIONSHIP 2012 MATCHS EN AFRIQUE DU SUD			
SUPER RUGBY EN AFRIQUE DU SUD Stormers / Cheetahs - CAPE TOWN	SÉJOUR EN HÔTELS 5* DU MERCREDI 9 MAI AU LUNDI 14 MAI 2012	8j / 5 nuits DOUBLE / TWIN	2 590 €	
		SUPPLÉMENT SINGLE	240 €	
RUGBY CHAMPIONSHIP (FOUR NATIONS) EN AFRIQUE DU SUD - CAPE TOWN	SÉJOUR EN HÔTELS 5* LE CAP + MADIKWE GAME RESERVE	8j / 5 nuits DOUBLE / TWIN	nous consulter	
		SUPPLÉMENT SINGLE	nous consulter	
RUGBY XV DE FRANCE	TOURNÉE D'ÉTÉ 2012 MATCH EN ARGENTINE			
ARGENTINE - FRANCE TOURNÉE D'ÉTÉ XV DE FRANCE / BUENOS AIRES SAMEDI 16 et 23 JUIN 2012	SÉJOUR EN HÔTELS 5* DU 18 AU 25 JUIN 2012 BUENOS AIRES + IGUAZU	8j / 5 nuits DOUBLE / TWIN	3 790 €	
		SUPPLÉMENT SINGLE	420 €	
	SÉJOUR EN HÔTELS 5* DU 20 AU 25 JUIN 2012 BUENOS AIRES + IGUAZU	9j / 6 nuits DOUBLE / TWIN	2 950 €	
		SUPPLÉMENT SINGLE	240 €	
TOTAL DE LA COMMANDE HT				
RÈGLEMENT : 50 % A LA COMMANDE - SOLDE A ÉCHÉANCE 30 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT.			T.V.A. 19,6 %	
NOTA : Votre commande ne sera effective qu'à la réception de votre acompte (voir Conditions Générales de Vente). L'accès à l'événement est conditionné par le règlement intégral de la facture.			TOTAL T.T.C.	

ADRESSE DE FACTURATION

SOCIÉTÉ : _____	N° TVA INT. : _____
CONTACT : _____	ADRESSE : _____
TEL : _____	_____
FAX : _____	_____
MAIL : _____	CP - VILLE : _____

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE

SOCIÉTÉ : _____	MAIL : _____
CONTACT : _____	ADRESSE : _____
TEL : _____	_____
FAX : _____	CP - VILLE : _____

Fait à _____, le _____

BON POUR ACCORD

Nous, soussignés, commandons de manière ferme et définitive ces hospitalités et reconnaissons accepter les conditions générales de vente.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

CACHET DE LA SOCIÉTÉ



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à la prestation présentée dans notre courrier implique l'adhésion totale aux conditions générales de vente, ainsi qu'aux conditions particulières de l'Agence SELLA Communication.

Le montant des prestations à l'étranger est susceptible d'augmentation pour toute variation de parité monétaire supérieure ou égale à 7% par rapport au cours du 1er septembre 2010.

Les présentes conditions s'appliquent pour autant que le devis et/ou bon de commande ne prévoit pas de dispositions contraires.

COMMANDE

La signature d'une commande par le Client vaut commande ferme et définitive et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent, notamment, sur tout bon de commande et conditions générales d'achat du client, sauf accord particulier signé entre les parties.

Sans préjudice de l'application des dispositions figurant ci-après, SELLA Communication pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle dans les cas suivants :

- non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande,
- non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

PRESTATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Concernant les prestations de relations publiques et location d'espace, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités le cas échéant, les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace où se déroulent les prestations.

Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans cet espace sans être dûment munie d'un titre officiel établi et/ou remise par SELLA Communication : dans tous les cas SELLA Communication se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'événement sportif concerné ou des prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait.

MODIFICATIONS DES PRESTATIONS ET ANNULLATION DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT

Toute demande par le Client de modification et/ou report des prestations commandées devra être formulée par écrit et sera soumise à l'acceptation préalable et écrite de SELLA Communication. De telles demandes pourront entraîner une révision du prix et le demandeur prendra à sa charge les éventuels frais supplémentaires nécessités.

REPORTS, ANNULLATION & MODIFICATIONS DES MANIFESTATIONS

En aucun cas, SELLA Communication ne peut être tenu pour responsable d'éventuels reports, modifications ou annulations de matchs ou manifestations sportives ou encore de la non-exécution des prestations commandées en raison ou non d'un cas de force majeure. Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de SELLA Communication, aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

Les dates et les horaires proposés dans tous nos programmes sont susceptibles de changements. SELLA Communication ne peut être tenu responsable en cas de retard d'un ou de plusieurs participants se présentant au départ après l'heure de rendez-vous indiquée sur le programme fourni par l'organisateur.

PLACES DE MATCH

Les places de match ne peuvent être remboursées après la commande. Elles seront remises au Client le jour de la prestation. Après remise des places, SELLA Communication n'est pas responsable de la perte ou du vol de celles-ci.

Date, signature et cachet de la société :

CONDITIONS D'INSCRIPTION – PRIX – MODALITES DE FACTURATION – CONDITIONS DE REGLEMENT

Inscription - Les inscriptions sont prises dans l'ordre chronologique d'arrivée. Elles doivent être confirmées par retour de notre «Bon de Commande».

Prix - Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes.

Facturation - Toutes les factures de la société sont établies TTC en euros et payables à réception de facture.

Règlement - Toutes les factures de SELLA Communication sont payables au siège social, par chèque ou virement bancaire, à réception de facture.

Un acompte de 50 % du prix total T.T.C. de la prestation devra être versé à réception de notre facture. Le solde devant être réglé 30 jours avant la date de l'opération.

Toute commande reçue à moins de 30 jours entraîne le versement total des prestations.

Retard de règlement - Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

Annulation - Par le client : en cas d'annulation intervenant à plus de 60 jours avant la date de prestation, les frais seront équivalents au montant de l'acompte déjà versé (soit 50% du montant total T. T. C.).

Pour toute annulation à moins de 60 jours de la date de réalisation, le montant total T. T. C. des prestations commandées reste acquis en totalité par SELLA Communication.

Par le fournisseur : sans le respect strict de nos conditions de paiement, SELLA Communication se réserve le droit d'annuler toute commande suivant les conditions mentionnées ci-dessus.

PRESTATIONS NON COMPRIS DANS NOS TARIFS

- Les prestations non mentionnées au programme.
- Les pré et post acheminements pour vous rendre au point de rendez-vous, hébergement et restauration éventuels compris.
- Toutes modifications ou toutes améliorations apportées au programme à la demande du client.
- Les dépenses à caractère personnel (blanchisserie, bar, minibar, téléphone, télévision...).
- Les repas mentionnés «libres».
- Les boissons hors repas organisés par la société SELLA Communication.
- L'assurance annulation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour les déplacements intra-communautaires et ses ressortissants, une pièce d'identité en cours de validité est exigée.

Pour les déplacements extracommunautaires et les ressortissants étrangers, nous vous convions à vous conformer aux formalités consulaires du pays de destination. En cas de non conformité administrative personnelle, la compagnie aérienne se verra dans l'obligation de refuser la ou les personnes à bord. La société SELLA Communication décline toute responsabilité. Le montant du forfait ne sera en aucun cas remboursé.

ASSURANCES

Pour chaque prestation, la société SELLA Communication souscrit une assurance «Responsabilité Civile Organisateur» ainsi qu'une assurance «Assistance». Cette assurance ne couvre pas les frais d'annulation.

LITIGES

Toute réclamation relative à une prestation devra être formulée par pli recommandé à la Société SELLA Communication dans un délai maximum de 5 jours après retour de l'opération.

JURIDICTION

En cas de contestations ou litiges, seul le tribunal d'Agen sera compétent.